

Challenge Beach Soccer

**RDV samedi 24 Juillet, à Palavas les flots,
pour les ½ Finales**
**Et samedi 31 Juillet, à Montpellier,
pour la Finale**



SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	3
COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE	7
STATUT DE L'ARBITRAGE RAPPEL SUR LA SITUATION DES CLUBS PROCES-VERBAL DU 3 JUIN 2020	10
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE	12



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierres vives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

FINALES DU CHALLENGE DE L'AMITIE HERAULT SPORT



Dimanche 27 juin 2021 a eu lieu la phase finale du Challenge de l'Amitié Hérault Sport à Mèze.

La commission tient à remercier la municipalité pour avoir mis à sa disposition les installations, les bénévoles du club Mèze Stade FC pour l'accueil et la mise en place de la buvette, de la restauration pour les joueurs et officiels.

C'est sur les beaux terrains du complexe des Sesquiers qu'ont pu évoluer les 16 équipes invitées à cette phase finale

[Retrouvez les photos sur le site](#)

HORAIRES ET FERMETURE D'ETE

Pour cette période estivale, veuillez noter que nos bureaux seront ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h entre le lundi 28 juin et le vendredi 30 juillet 2021.

À noter la fermeture de nos locaux du 2 août au 13 août 2021 inclus.

Et à partir du 1er juillet 2021, le District de l'Hérault sera à nouveau ouvert du lundi au vendredi.

CANDIDATURE OU RENOUELEMENT A UNE COMMISSION

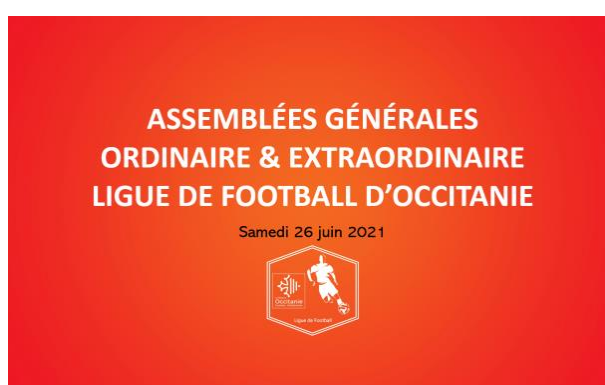
Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ici la fiche de candidature ou de renouvellement à une commission du District de l'Hérault de Football qu'il faudra nous retourner dûment complétée avant 30 juillet 2021 si vous souhaitez nous rejoindre.

Pour compléter le formulaire, il vous faut enregistrer le fichier avant de le remplir.

Nous attendons [vos documents](#) !

ASSEMBLEES GENERALES LFO DE JUIN 2021



Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Vous trouverez à ce **lien** les résultats des différents votes des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire dématérialisées qui ont eu lieu le samedi 26 juin 2021

Cordialement,

David Blattes

Président du District de l'Hérault de Football.

LIGUE OCCITANIE : POULES ET PLANNINGS 21-22

Le Comité de Direction de la Ligue de Football d'Occitanie réuni le 10 juillet 2021 a validé les plannings et compositions des poules régionales JEUNES, SENIORS, FÉMININES, FUTSAL, FOOTBALL ENTREPRISE (sous réserve de dossier en instance de règlement par les Commissions compétentes, et d'être à jour des règlements financiers).

Vous pouvez les retrouver [ici](#)

Frédéric GROS

« SOIS FOOT, LE SPORT COMME ÉCOLE DE LA VIE – CA LANGUEDOC »



Mis en place par le District de l'Hérault de Football, ce challenge sert de support aux challenges régional et national pour valoriser les actions des clubs engagés dans le Programme Éducatif Fédéral.

Un comité composé de membres du comité de direction, de commissions, salariés et jeunes en mission de service civique de la saison 2020/2021, a analysé les actions éducatives fournies par les clubs mensuellement pour établir un classement mensuel par action qui donne ensuite un classement général.

Cette saison, si particulière, les clubs ont pu, malgré le contexte du foot sans contact, assurer des ateliers éducatifs.

Retrouvez le palmarès du Challenge Départemental « Sois Foot, le Sport comme École de la Vie – Crédit Agricole du Languedoc » 2020-2021, [sur le lien](#)

SAISON 2021 – 2022 : FICHE CLUB ET ENGAGEMENTS

Pour plus de lisibilité, vous trouverez directement les documents publiés le 15/06/2021 [ici](#)

RAPPEL :

- FICHE RENSEIGNEMENTS CLUB pour tous les clubs à retourner avant le 18 juillet
- Les ENGAGEMENTS POUR LES EQUIPES SENIORS ET VETERANS sont à faire par Footclubs avant le 18 juillet
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LES ÉQUIPES JEUNES à retourner avant le 16 août
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LA CATEGORIE U12 & U13 à retourner avant le 17 septembre
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LES EQUIPES FEMININES SENIORS ET JEUNES à retourner avant le 17 septembre
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LA CATEGORIE FOOT ANIMATION FEMININ à retourner avant le 1 octobre
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LA CATEGORIE U10 & U11 à retourner avant le 1 octobre
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LES EQUIPES U8/U9 et U6/U7 à retourner avant le 1 octobre
- FICHE D'ENGAGEMENT POUR LES EQUIPES FUTSAL à retourner avant le 8 octobre

Merci de votre collaboration

Frédéric GROS

BEACH SOCCER : RESULTATS, CLASSEMENTS APRES 3 JOURNEES



À la suite des trois premières journées du Challenge coorganisé par la Ligue d'Occitanie et le District de l'Hérault, la commission statue sur les résultats des différentes rencontres, sur les sanctions administratives et le forfait de l'équipe de AS ST MARTIN MONTPELLIER.

Le résultat sur la feuille de match (n° 23362059) de la rencontre de la journée 3 entre Maurin FC et Balaruc Stade, a été corrigé 5 à 6 au lieu de 5 à 9.

Les résultats [sur le lien](#)

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ESPOIR – VALRAS 2021



Le Journal Officiel de l'Assemblée Générale du District est à votre disposition [sur le site internet](#) du District avec interviews et reportage photos.

Merci à celles et ceux qui ont permis sa réalisation

Bonne lecture

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

[La Commission de la Pratique Sportive vous présente le Livret d'Accompagnement du Football à 8 pour les U10-U11](#)

[Le Livret d'Accompagnement du Football à 8 pour les U10-U11](#)

[Le livret d'accompagnement du Football à 8 pour les U12-U13](#)

[Le Livret d'Accompagnement du Football à 5 pour les U6 à U9](#)

RENTREE DU FOOTBALL ANIMATION

La reprise s'effectue en plusieurs temps :

- Temps de préparation pour les clubs, engagement des équipes, demande de licence des joueurs et dirigeants.
- Participation à des tournois ou plateaux amicaux organisés par les clubs.
- Rassemblement et journées de rentrée organisés par le district (voir calendrier Foot animation)

[Retrouvez le lien](#)

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU 1 JUILLET 2021

Président : **M. Didier Mas**

Présents : **Mme Monique Balsan MM. Pierre Collette - Stephan De Felice - Khalid Fekraoui - José Ortéga - Jean-Claude Sabatier.**

Secrétaire : **M. Morgan Billaut**

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 8§3 du Règlement du Statut de l'Arbitrage.

Vu la notification du COMEX du 6 Mai 2021 concernant les clubs :

« Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis à vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction ».

➤ 1. Situation d'infraction des clubs

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsqu'un club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021 afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.

➤ 2. Modification de certaines dates

Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :

- La date du premier examen de la situation des clubs est repoussé du 31 janvier au 31 mars 2022 ;
- La date limite de publication des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022 ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

Par symétrie avec les dates du 30 juin 2020 et 2021 ne correspondant pas à une échéance quelconque pour les personnes (arbitres), la commission du statut de l'arbitrage a décidé de retenir la date du 31 Aout 2020 qui sera reportée au 31 Aout 2021 comme date limite de changement de statut et/ou de club. Ainsi la date du 31 Aout 2020 sera reporté au 31 Aout 2021.

OBLIGATION DES CLUBS – ARTICLE 41

Vu les dispositions du Comex du 6 mai 2021 et les dispositions du Statut de l'Arbitrage, la commission du Statut de l'Arbitrage du District de l'Hérault de Football arrête comme suit la liste des clubs en infraction avec les dispositions du Statut modifiées par les réussites des arbitres aux formations « Ortigas » de la saison 2020/2021.

NB : le nombre mentionné en regard des clubs correspond au(x) nombre(s) manquant(s) au 30 juin 2020.

1ere année d'infraction

US Colombiers Nissan Méditerranée	(1)
Réveil Sportif Gigeannais	(1)
AS La Grande Motte	(1)
FC Iaverune	(2)
US Stadiste le Pouget	(1)
US Lunel	(1)
Crabe S Marseillanais	(1)
ETS Montbazinoise	(1)
ASC Paillade Mercure	(1)
FC Montpeyroux	(1)
FC St Pargoirien	(1)
FC Sussargues	(1)
AS Pierrots de Teyran	(1)

2ème année d'infraction

Ent Corneilhan Lignan FC	(1)
M. Athletic club	(1)
St Lunaret US	(1)

4ème année d'infraction et suivante

US Plaisanaise	(1)
Montpellier Mosson Massane	(1)

Nb : le nombre entre parenthèse indique le nombre d'arbitre manquant.

Cas particulier du Covid-19 :

Pour les clubs qui étaient en infraction au 30 juin 2021 mais ayant présentés un candidat pour la formation d'arbitre en 2020-2021. Les candidats qui ont obtenu leur examen sont considérés comme rentrant dans l'effectif des clubs qu'ils représentent.

Les clubs concernés sont :

- As Saint Martin Montpellier
- Saint Thibérien SC
- FO Sud Herault

Candidat du Sète Olympique FC :

Mr XX inscrit sous numéro Licence 2548540098 a été présenté par le Sète Olympique FC à la formation d'arbitrage promotion Ortigas ayant eu lieu à Fabrègues. Ce candidat n'a pu sur indication téléphonique se présenter à la formation ayant été contrôlé positif au Covid-19 quelques jours avant la date de la formation.

COPIE-nous a été donné de l'avis médical justifiant ce contrôle positif. La commission confirme donc que le Club de Sète Olympique FC ayant fait l'effort de présenter un candidat, ce dernier comptera donc dans l'effectif assurant la couverture du ce club.

SANCTIONS SPORTIVES – ARTICLE 47**Elles s'appliqueront pour TOUTE la saison 2021-2022.**

1-Pour tout club en première année d'infraction

Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin 2021, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » autorisé à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminuée de deux (2) unités pour le Football à 11 et d'une (1) unité pour le Futsal. Cette mesure est valable pour toute la saison.

2- Pour tout club en deuxième année d'infraction

Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin 2021, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » autorisé à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminuée de quatre (4) unités pour le Football à 11 et de deux (2) unités pour le Futsal. Cette mesure est valable pour toute la saison.

3- Pour tout club en troisième année d'infraction

Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin 2021, la saison suivante le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminuée pour la saison suivante du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutation de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » en application de l'article 164 des Règlements Généraux.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin 2021, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du paragraphe 1 ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à l'équipe évoluant dans la division la plus élevée.

ARTICLE 45

Vu la décision prise par la Fédération Française de Football de déclarer une « saison blanche » le 24 mars 2021. La décision du Comex du 6 mai 2021 demande la bienveillance vis-à-vis des clubs, il est décidé de reporter la liste des clubs bénéficiaires au 30 juin 2020 au 30 juin 2021. Par symétrie concernant l'encouragement à l'arbitrage :

Il est rappelé que les clubs doivent définir l'équipe à laquelle cette mesure s'applique avant le début des compétitions de la catégorie concernée.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, à compter dans son effectif au titre du statut de l'arbitrage [...] un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, à la possibilité d'obtenir, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence « mutation » dans l'équipe Ligue ou District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Si le club à 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires. [...] »

Les clubs pouvant bénéficier de l'article 45 :

FC Boujan Méditerranée
Ol La Peyrade FC
Ol Midi Lirou
Pointe Courte AC Sète
Aurore St Gilloise
AS St Mathieu de Trévières

Prochaine réunion de la commission prévue le jeudi 16 septembre 2021

Le Président
Didier Mas

Le Secrétaire
Morgan Billaut

STATUT DE L'ARBITRAGE RAPPEL SUR LA SITUATION DES CLUBS PROCES-VERBAL DU 3 JUIN 2020

RAPPEL

Article 41 – OBLIGATIONS DE CLUBS

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

Championnat de Ligue 1 : Dix (10) dont une arbitre féminine, dont un (1) formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et six (6) arbitres majeurs,

Championnat de Ligue 2 : Huit (8) arbitres dont une arbitre féminine dont un (1) formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et cinq (5) arbitres majeurs,

Championnat National 1 : six (6) arbitres dont trois (3) majeurs

Championnat National 2 et National 3 : cinq (5) arbitres dont deux (2) majeurs

Championnat Régional 1 : quatre (4) arbitres dont deux (2) majeurs

Championnat Régional 2 : trois (3) arbitres dont un (1) majeur,

Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : deux (2) arbitres dont un (1) arbitre majeur,

Championnat de France Féminin de Division 1 : deux (2) arbitres dont une (1) arbitre féminine
Championnat de France Féminin de Division 2 : un (1) arbitre
Championnat de France Futsal de Division 1 : deux (2) arbitres dont un (1) arbitre futsal,
Championnat de France Futsal de Division 2 : un (1) arbitre
Championnat Départemental 2, Départemental 3, Départemental 4 : 1 arbitre
Championnat Départemental 5 : aucune obligation
Championnat de Catégories « Jeunes » : aucune obligation
Championnat de District de Futsal : aucune obligation
Championnat de District de Beach Soccer : aucune obligation
Décision de l'assemblée Générale du 24 novembre 2018.

ARBITRES QUALIFICATIONS

Il ressort les dispositions du Statut de l'arbitrage (article 34) que :

Les arbitres officiels ont l'obligation de diriger **un nombre minimum de rencontres par saison**, fixé à 20 matchs pour les arbitres officiels, suivant une décision du Comité de Direction en date du 1^{er} juin 2019 parue le 14 août 2019, néanmoins, vu la pandémie qui a frappé notre pays, comme les rencontres se sont arrêtées au 13 mars, le nombre a été revu à la baisse soit 13 matchs.

Les arbitres ci-dessous désignés N'ONT PAS satisfait à cette obligation :

Amaouch Aissam	3
Ayachi Kalid	8
Belazreg Ben M'hidi	6
Benchabane Sofien	5
Bouchaala Marwane	1
Bouladas Kamel	6
Bounab Zakaria	3
Boutahir Zakaria	0
Christophe Olyn	4
Crinquand Valentin	4
El Azzouzi Mohamed	2
Haddadi Karim	5
Hamil Mohamed	11
Laraj Boubkar	8
Liazidi Nadir	11
Nachat Ilyes	8
Plebani Lucas	0
Settelen Antoine	11
Sonnaly Loris	1
Wafi Khalil	4
Yakhlef Abdelakim	4
Soulie Thierry	0

La commission déclare que les arbitres ci-dessus mentionnés **NE COUVRENT PAS LEUR CLUB POUR LA SAISON EN COURS**, conformément à l'article 34-2 du statut de l'arbitrage.

Le Président
Didier Mas

Le Secrétaire
Morgan Billaut

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du lundi 28 juin 2021

Présidence : **M. Mazouz Belgharbi**

Présents : **MM. Fabien Azaïs (visio) - Khalid Fekhroui - Claude Fraysse - Marc Goupil**

Excusés : **MM. Etienne Fabrice**

Assiste à la réunion : **Vincent BOSC, CTS (visio)**

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATIONS

Afin de mieux structurer la section et d'apporter une meilleure lisibilité, il a été décidé de nommer un référent futsal, un référent Beach soccer et un référent foot loisir.

Les référents seront nommés lors de la réunion de rentrée en septembre.

CHALLENGE BEACH SOCCER

MM Khalid Fekhroui pour la partie arbitrage et Marc Goupil pour la partie sportive ont fait un point sur la première journée du Challenge qui s'est déroulé à Balaruc ce samedi 26 juin 2021.

Un courriel sera transmis aux clubs pour rappeler que :

Les vérifications de licences se feront à l'aide de l'application foot compagnon.

Le club qui reçoit doit mettre à disposition la feuille de match complétée.

Le Challenge doit se dérouler dans un bon état d'esprit.

Le problème de la non-présence du club de St Martin Montpellier a été discuté,

FUTSAL

Afin de pouvoir se projeter sur un championnat sénior, une prise de contact avec des clubs et responsables d'équipes sera effectuée par MM Claude Fraysse et Khalid Fekhroui. Le championnat débutera au mois d'octobre 2021.

Un championnat U15 et U17 va être mis en place et se jouera probablement le dimanche après-midi.

L'idée reste que les joueurs puissent aussi évoluer sur herbe, une licence futsal sera obligatoire.

Concernant la problématique du gymnase, un courrier sera transmis à différentes municipalités pour demander des créneaux afin d'organiser des rencontres du championnat, le lundi et jeudi pour les séniors et le dimanche après-midi pour les Jeunes. Mr Marc Goupil assurera le suivi avec prise de contact avec les municipalités.

Mr Vincent Bosc annonce des formations découverte futsal le Week end du 30 octobre et une formation de 4h futsal ouvert aux licenciés et non licenciés sera proposée.

Le Président,
Mazouz Belgharbi

Le Secrétaire,
Khalid Fekhroui



Hérault Sport

vous accompagne à tous les âges et sur tous les terrains !



Infos

04.67.67.38.00

Maison départementale des sports «Nelson Mandela»
ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité
BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4
e-mail : info@heraultsport.fr

